



République du Sénégal  
*Un Peuple – Un But – Une Foi*

MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES, DES TRANSPORTS TERRESTRES ET DU  
DESENCLAVEMENT



AGENCE DES TRAVAUX ET DE GESTION DES ROUTES

## COMMUNIQUE

Le Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement informe les agences et régies, que les emprises des routes et tous les ouvrages d'art (ponts, passerelles et trémies) situés sur ces emprises et servant de supports publicitaires, sont gérés par l'AGEROUTE Sénégal.

AGEROUTE Sénégal rappelle aux sociétés utilisant actuellement ces ouvrages routiers (ponts, passerelles, Trémies...) que toutes les autorisations sont arrivées à échéance.

A cet effet, toutes les sociétés qui exploitent ces ouvrages à des fins de publicité sont priées de les libérer **sous huitaine** et de remettre en état les garde-corps et autres équipements endommagés.

Pour le renouvellement de ces autorisations un cahier de charge fixant la durée et les conditions d'exploitation sera élaboré par l'AGEROUTE et mis à la disposition des Régies et Sociétés Publicitaires à compter du jeudi 1<sup>er</sup> Août 2019.

**LA DIRECTION GENERALE**